

CERTIFICAT

IFRS dans les établissements de crédit

Objectifs

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 et IAS 39 (dérivés) notamment.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes, personnels des back et middle offices, etc.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Durée

- 3 jours.

Validation du certificat

- QCU en fin de formation.

Tarifs et dates

- Nous contacter ou rendez-vous sur le site www.afges.africa.

CONTACTS



Christophe BOA
Directeur Général

WhatsApp : +225 07 08 45 37 93
mboa@efrenpartners.com



Karim SBAI
Directeur Général

WhatsApp : +336 71 31 87 96
sbai@afges.com

CONFORMITÉ

BANQUE



CERTIFICAT

IFRS dans les établissements de crédit

V20/03/24-AF



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme à jour, dates et tarifs
sur demande ou sur le site www.afges.africa

CHAMP D'APPLICATION ET CARACTÉRISTIQUES DES IFRS

- L'organisation des IFRS.
- Processus d'adoption d'une norme.
- Caractéristiques des IFRS.
- Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

INSTRUMENTS FINANCIERS

- Champ d'application et définitions :
 - Présentation des normes concernées.
 - Définition d'un instrument financier.
 - Les méthodes comptables utilisées
- Présentation d'IFRS 9.
- Instruments financiers non dérivés :
 - Notion de « business model ».
 - Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
- Actifs au coût amorti :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par résultat :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable :
 - Les actions stratégiques.
 - Traitement comptable.
- Les passifs au coût amorti.
- Les passifs en juste valeur par résultat.
- La notion de perte attendue (Expected credit loss).

- Les trois étapes de la dépréciation :
 - L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
 - L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
 - L'étape 3 et les actifs non performants.

INSTRUMENTS FINANCIERS : DÉRIVÉS

- Les règles comptables générales :
 - Le portefeuille de trading.
 - Le concept de clean price et de dirty price.
 - La CVA et DVA.

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

- Comptabilité de couverture :
 - Principes généraux de couverture :
- Couverture en juste valeur :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
- Couverture en flux de trésorerie :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
 - La notion de dérivé hypothétique.
- Couverture d'un investissement net à l'étranger :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
- La macro-couverture :
 - Explication du risque global de taux.
 - Traitement comptable du « carve out ».

CONSOLIDATION DES COMPTES

- Les différentes méthodes de consolidation.
- Le test de dépréciation du goodwill.

IMMOBILISATIONS ET DÉPRÉCIATIONS

- Immobilisations corporelles, IAS 16.
- Immeubles de placement, IAS 40.
- Immobilisations incorporelles, IAS 38.
- Contrats de location :
 - La problématique de la comptabilité juridique et financière.
 - Le traitement en IFRS 16.

PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
- Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

AUTRES NORMES

En fonction des questions des participants :

- États financiers.
- Impôts sur le résultat, IAS 12.
- Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
- IFRS 15.
- Autres.
- Les impacts prudentiels sur les fonds propres.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

- Synthèse des trois journées.
- Évaluation de la formation.